

# CONVENTION GENERALES DE VENTE / ACTIONS DE FORMATION

Mise à jour : 4/6/2023

---

## **1. DESIGNATION**

EPID représenté par Michèle Pouthier, est un organisme de formation professionnelle.

Son siège est situé 5 rue d'Erstein 67150 Matzenheim.

EPID conçoit, élabore et dispense des formations en intra-entreprise pour des groupes d'apprenants.

Michèle Pouthier est la seule intervenante.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'EPID
- commanditaire : personne qui passe commande d'une formation auprès d'EPID
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations intra-entreprise : les formations conçues sur mesure par EPID pour le compte d'une entreprise
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-après.

## **2. OBJET**

En exécution du contrat signé (convention de formation), EPID s'engage à organiser la prestation de formation telle qu'elle a été préalablement décrite dans la proposition financière.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par EPID pour le compte d'un client.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

### **3. Modalités et délais d'accès aux formations**

Toute inscription nécessite dans un premier temps un échange téléphonique ou un RDV physique ou visioconférence.

Pour chaque action de formation, une proposition commerciale est adressée par EPID au client. Une convention de formation est établie. Elle devra être signée par les deux parties. L'inscription à une action de formation devient effective après signature de la convention de formation par l'organisme de formation et le client.

Les dates de formation sont définies conjointement et fixées dans la convention.

### **4. Organisation des formations**

Dans le cadre des formations en Intra, le commanditaire s'engage à mettre à disposition des intervenants, les moyens appropriés pour accomplir leur mission. Dans le cadre d'une prestation de formation, il s'agit notamment d'un lieu spécifiquement prévu pour l'accueil de formations, d'une salle suffisamment spacieuse. Les repas sont, en sus, organisés et prévus par le commanditaire.

### **5. Pré-requis, niveau de formation au préalable**

Dans le cas où la prestation nécessiterait des connaissances spécifiques préalables, le commanditaire s'assurera directement auprès des personnes concernées qu'elles possèdent bien les prérequis nécessaires et devra en faire part à la responsable de l'Organisme de Formation en amont de la formation.

### **6. Conditions financières, règlement et modalités de paiement**

En vertu du Code Général des Impôts, tous les prix sont indiqués en euros et nets de taxe. EPID, en tant qu'organisme de formation est exonéré de TVA, art. 262 ter-I du code général des impôts.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant. Un acompte peut être demandé à la commande. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur conformément à l'art. L441-6 du Code du Commerce ainsi que le paiement d'une somme de 40 € due au titre des frais de recouvrement.

Les tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant et l'accès éventuel aux ressources pédagogiques sous forme de lien

numérique. Les frais d'hébergement et de transport (frais de mission) du formateur seront pris en charge par le commanditaire qui sera destinataire d'une facturation globale accompagnée des justificatifs de frais. Cette notion est indiquée au préalable dans la proposition financière. Lorsque la prestation se déroule à l'extérieur des locaux du commanditaire, les frais inhérents à la location de la salle sont à la charge du commanditaire.

Les règlements sont effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le commanditaire au plus tard, 30 jours à compter de la date de la facture, sauf accord des deux parties,
- Le règlement est accepté par règlement automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire.

EPID aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à EPID.

En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme extérieur (OPCO, Pôle Emploi ou CPF), il appartient, au client, de communiquer à EPID les coordonnées complètes de celui-ci et de communiquer à cet organisme extérieur tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement. En cas de prise en charge partielle par cet organisme, la différence de coût est facturée directement au client.

Si l'organisme financeur ne confirme pas la prise en charge de la formation avant son démarrage, le coût de cette formation sera facturé dans sa totalité au client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. Le règlement du prix de la formation est effectué par virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET.

## **7. Conditions d'annulation et de report**

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 7 jours calendaires avant le début de la formation. Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donnera lieu au paiement de la totalité des frais de formation.

EPID, représentée par Michèle Pouthier ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à EPID, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'EPID.

Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait d'EPID.

En cas d'annulation définitive de la formation par EPID, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant.

En cas de réalisation partielle par EPID, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

## **8. Référence au prestataire**

Toute référence de quelque nature qu'elle soit à EPID, utilisation du nom ou du logo, sans accord préalable du prestataire sera sous l'entière responsabilité du client et pourra l'exposer à une action en dommages et intérêts de la part d'EPID.

## **9. Descriptif du programme de formation**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les programmes de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## **10. Confidentialité et communication**

EPID, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par EPID au client.

EPID s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux organismes financeurs, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

## **11. Référencement**

Le client accepte que le prestataire puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis.

Le client autorise EPID à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

## **12. Données à caractère personnel**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi administratif et financier de nos prestations, ce qui représente une mention légale.

Elles sont uniquement destinées à EPID.

Elles seront conservées pour une durée de 3 ans (10 ans pour les pièces comptables). Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6/01/1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse indiquée ci-contre : Michèle Pouthier 5 rue d'Erstein 67150 Matzenheim. (Joindre un justificatif d'identité) ou par mail à mpouthier@epid-conseil.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Nous pourrions être amenés à utiliser les adresses mail indiquées pour des communications sur nos prestations et formations, sauf opposition de votre part.

## **13. Litiges**

Les présentes CGV sont assujetties au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles. Dans le cas contraire, tout litige qui résulterait de l'interprétation des présentes ou de l'exécution d'un contrat sera soumis aux tribunaux dont dépend le siège social de la société EPID, représentée par Michèle Pouthier.

## **14. Particularités des actions de formation réalisées à distance**

EPID propose la réalisation des formations à distance sous le format suivant : les formations se font sous format synchrone en temps réel grâce à un logiciel pour la formation à distance avec partage d'écran (Teams).

L'usage d'une caméra est fortement recommandé, mais non obligatoire.

Les séances de visioconférence ne sont pas enregistrées, sauf demande expresse du client.

## **15. Renseignements, difficultés, aléas et réclamations**

Toute demande d'information ou réclamation ou aléa ou difficulté relative à quelque sujet que ce soit devra être formulée par écrit (voie postale ou par mail) à l'Organisme de formation qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais, et sous 30 jours maximum.